

L'orateur fait l'historique rapide de la conférence de Lauzon et expose le fonctionnement d'une conférence de St-Vincent de Paul et son rôle bienfaisant pour ses membres, et charitable pour les pauvres. Il insiste d'une façon pressante sur la sanctification des membres qu'est appelée à procurer la conférence et il montre les admirables leçons que retirent les visiteurs des pauvres auprès de leurs protégés. Il montre comment on devient meilleur en secourant la misère d'autrui. Il insiste pour que les jeunes gens entrent dans la conférence existante ou, au besoin, en fondent une spéciale comme puissant moyen de mettre leur vertu et leur persévérance à l'abri de la charité.

M. Magnan suggère aux confrères de procurer aux enfants de talent, qui ont la vocation sacerdotale, les moyens de faire un cours classique, ce sera ainsi faire la charité à l'Église qui, comme une grande pauvre, demande des prêtres.

Mgr Roy, en remerciant l'orateur, n'oublie pas de signaler combien l'Église a en haute estime les Conférences de St-Vincent de Paul et combien elles sont efficaces à procurer la sanctification et l'édification mutuelle de ses membres dans l'exercice de ses œuvres charitables. C'est d'ailleurs dans son sein que l'Église trouve d'ordinaire ses champions de l'Apostolat laïque.

Monseigneur présente ensuite le deuxième conférencier, M. l'abbé E. Délisle, sous-aumônier des unions ouvrières à Québec.

Le conférencier parle de l'Église et de l'union ouvrière, du rôle qu'elle remplit vis-à-vis des associations de métiers. Il a soin de mettre clairement en lumière, la volonté et les enseignements de l'Église en face du problème ouvrier.

Les points touchés et prouvés sont : 1° La volonté de l'Église de voir les ouvriers se grouper ; c'est leur droit et c'est un besoin à l'heure actuelle.

2° L'Église veut des unions catholiques pour ses fils catholiques partout où c'est possible. Elle leur défend l'entrée non seulement des unions socialistes, mais encore des unions neutres comme l'Internationale.

L'Église intervient dans les unions ouvrières parce que ce n'est pas une simple question économique, mais au plus haut point une question morale et religieuse. Le conférencier développe ces points en les enluminant de faits clairs et précis. Puis il passe au but poursuivi par ces unions ouvrières catholiques, but bien distinct de celui des confréries, et qui est de procurer "l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit et de la fortune". Mais en protégeant les intérêts temporels de ses fils de prédilection, les ouvriers, l'Église veut en même temps protéger leur conscience, leur foi, et mettre ces précieux biens à l'abri dans des unions nettement catholiques.